

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 MARS 2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le Maire certifie que les conseillers municipaux sont convoqués ce jour par lettres individuelles et qu'un avis de cette réunion est affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : MMES et MRS MARQUANT Jean-Luc, ROUX Sylvain, DESMOULES Maryse, CHABERT Gilles, LAINÉ Lionel, CHARPIN Karine, LAMOTTE Magali, DUBOIS Jean-Marie, BERTHELOT Jean-Pierre, KLEE Arnaud, PACAUD Quentin, PERONNET Chantal, PETIT Dominique

Absent(s) excusé(s) : DE BARTILLAT Gérard, DUBUISSON Isabelle

Absent (s) :

Procuration (s) : DE BARTILLAT Gérard à ROUX Sylvain, DUBUISSON Isabelle à CHARPIN Karine

Secrétaire de séance : KLEE Arnaud

Ordre du jour :

- ▶ DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER ET MANDATER DES DEPENSES SUR UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT (avant le vote du BP 2022 PROGRAMME / CUREUSE DE FOSSES)
- ▶ ÉTUDES DE FAISABILITE ET DEVELOPPEMENT D'UN PROJET PHOTOVOLTAÏQUE
- ▶ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTICIPATIONS (BP 2022)
- ▶ APPROBATION ET VOTE DES COMPTES DE GESTIONS 2021 (Commune, Assainissement, Commerce)
- ▶ APPROBATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 (Commune, Assainissement, Commerce)
- ▶ AFFECTATION DES RESULTATS 2021 AU BP 2022 (Commune, Assainissement, Commerce)
- ▶ INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

Le Maire, Jean-Luc MARQUANT



PROCES – VERBAL ET COMPTE-RENDU DU 20 JANVIER 2022 PORTANT MODIFICATION ET APPROBATION DU 10 FEVRIER 2022

Dans le compte-rendu du 20 janvier 2022, dans la rubrique informations, il faut lire au point multi-services : il était écrit que M. BLACHE n'est pas intéressé par la reprise du point multi-services,

La modification est la suivante : M. BLACHE ne peut pas se prononcer pour l'instant, il attend des informations sur les montants des loyers, les plages d'horaires d'ouvertures, les surfaces de vente, et le type de services,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents le procès-verbal et le compte-rendu du 10 février 2022.

POINT RAJOUTE A L'ORDRE DU JOUR

Le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour.

– Programme point multi-services – suivi de la qualité construction

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le point rajouté à l'ordre du jour.

DELIBERATION 06 / 2022 – AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER ET MANDATER DES DEPENSES SUR UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT (Avant le vote du BP 2022 PROGRAMME 350 CUREUSE DE FOSSES

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Programme 350 – Cureuse de fossé pour un montant de **5 651,00 TTC** à l'article 21578. La provision budgétaire sera de 5700€.

Le montant total de la cureuse pour les 2 villages est de 8694 TTC.

L'achat de la cureuse fait suite au remplacement de l'ancienne qui est en partage avec la commune de Moneta y/Loire. (65% Saligny/Loire & 35% Moneta y/Loire).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

DELIBERATION 7 / 2022 - ÉTUDES DE FAISABILITE ET DEVELOPPEMENT D'UN PROJET PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE DE SALIGNY-SUR-ROUDON - PROJET INITIE ET SUIVI PAR LA SOCIETE GREEN ENERGY 3000 GMBH

Suite à la présentation du projet ainsi que de l'entreprise porteuse de ce dernier (la société GREEN ENERGY 3000 GMBH) le Conseil Municipal a été sollicité pour la mise en place d'un parc de panneaux photovoltaïques sur un terrain privé dont la surface concernée est de 22ha et d'une puissance de 17 MW.

La commune de SALIGNY SUR ROUDON autorise la société GREEN ENERGY 3000 GMBH - dont l'établissement en France est au 333 cours du 3^{ème} Millénaire, 69800 Saint-Priest, et le siège social est à Torgauer Straße 231, 04347 Leipzig, en Allemagne et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Leipzig, sous le numéro Leipzig HRB 20869 ; représentée par Monsieur Allonay Ange-José DA GBADJI, agissant en qualité de Directeur Général de GREEN ENERGY 3000 FRANCE - à mener à bien toutes les études nécessaires permettant d'évaluer la faisabilité d'un projet photovoltaïque sur son territoire.

L'autorisation de la commune est valable durant toute la durée du développement et de l'exploitation du projet. Un vote à bulletin secret a été réalisé :

- Voix pour : 5
- Voix contre : 5
- Abstentions : 5

SUBVENTIONS AUX TIERS POUR INSCRIPTION AU BP 2022

Nom des bénéficiaires	BP 2021	BP 2022
SERVICE DOM'PLUS 1 abstention sur le vote	1 150,00 €	1 650 dont 500 € de subvention exceptionnelle
ASSOCIATION DES MAIRES DE L'ALLIER	75,00 €	75,00
ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX	124,00 €	124,00
- MAISON FAMILIALE RURALE (3 ELEVES EN 2022 : CULTRUT Christelle, DUBOIS Bastien, LAUGIER Nicolas) - DEMANDES SUPPLEMENTAIRES POUR 2 ELEVES (VOYAGE SCOLAIRE EN ALSACE DU 19/04 AU 22/04/22 : DUBOIS B. et LAUGIER N.)	50,00 €	150,00
A.S.S. FOOTBALL	150,00 €	150,00
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	100,00 €	100,00
CLUB DE L'AMITIE	150,00 €	150,00
COMITE DES FETES	150,00 €	150,00
SOCIETE DES ANCIENS COMBATTANTS	150,00 €	150,00
SOCIETE DE BOULES	0,00 €	0,00
TENNIS CLUB SALIGNOIS	150,00 €	0,00
ASSOCIATION DES ARTISANS ET COMMERÇANTS	150,00 €	150,00
ASSOCIATION DU THEATRE DE BABELLE	150,00 €	0,00
APE DES P TITS SALIGNOIS	150,00 €	150,00
SOCIETE DE PETANQUE	150,00 €	150,00
COMITE DE FOIRE	0,00 €	0,00
CONSCRITS	100,00 €	100,00
JEUNES AGRICULTEURS 1 abstention sur le vote	0,00 €	100,00
IFI 03 46€ / ELEVE 3 ELEVES EN 2021 Pas d'élève en 2022	138,00 €	0,00
PREVENTION ROUTIERE	50,00 €	50,00
ASSOCIATION FANFARE DE DOMPIERRE	100,00 €	100,00
SPA (1€ X 749 hab)	754,00 €	749,00
CIFA Jean LAMELOISE (1 élève en 2021) Pas d'élève en 2022	50,00 €	0,00
Réserve de subvention €	500	500,00
Demandes pour 2022		
DDEN (Éducation nationale) Dernier versement en 2016 soit 30 €		0,00
APF France handicap		0,00
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Auvergne Rhône Alpes (2 jeunes de la commune soit une demande de 100 € / élève)		200,00

DELIBERATIONS 8 / 9 / 10 / 2022 APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 – BUDGET COMMUNE – SERVICE ASSAINISSEMENT – BUDGET COMMERCE

Le Maire rappelle que les comptes de gestion constituent la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils doivent être votés préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 pour le budget principal de la commune, le service assainissement et le budget commerce. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DELIBERATION 11 / 2022 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL

Réuni sous la présidence de Mme PERONNET Chantal, élu Présidente de séance en application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par M. MARQUANT Jean-Luc, qui s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives dudit exercice :

Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif,

Constata, pour la comptabilité principale les valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- Reconnaît la sincérité des Reste à Réaliser, arrête les résultats suivants :

Investissement

Dépenses

Prévus :	675 134.00
Réalisé :	100 728.18
Reste à réaliser :	574 492.00

Recettes

Prévus :	675 134.00
Réalisé :	268 936.76
Reste à réaliser :	282 570.00

Fonctionnement

Dépenses

Prévus :	660 973.00
----------	------------

	Réalisé :	461 326.06
Recettes	Reste à réaliser :	0.00
	Prévus :	660 973.00
	Réalisé :	682 985.20
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	168 208.58
Fonctionnement :	221 659.14
Résultat global :	+389 867.72

DELIBERATION 12 / 2022 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU SERVICE ASSAINISSEMENT
--

Réuni sous la présidence de Mme PERONNET Chantal, élu Présidente de séance en application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par M. MARQUANT Jean-Luc, qui s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives dudit exercice :

Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif,

Constate, pour la comptabilité principale les valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- Reconnaît la sincérité des Reste à Réaliser, arrête les résultats suivants :

Investissement

Dépenses

Prévus :	100 391.00
Réalisé :	16 558.00
Reste à réaliser :	83 833.00

Recettes

Prévus :	100 391.00
Réalisé :	100 390.35
Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement

Dépenses

Prévus :	10 498.00
Réalisé :	10 274.16
Reste à réaliser :	0.00

Recettes

Prévus :	10 498.00
Réalisé :	10 392.05
Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	83 832.35
Fonctionnement :	117.89
Résultat global :	+ 83 950.24

DELIBERATION 13 / 2022 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU SERVICE

COMMERCE

Réuni sous la présidence de Mme PERONNET Chantal, élu Présidente de séance en application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par M. MARQUANT Jean-Luc, qui s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives dudit exercice :

Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif,

Constate, pour la comptabilité principale les valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- Reconnaît la sincérité des Reste à Réaliser, arrête les résultats suivants :

Investissement

Dépenses

Prévus :	0.00
Réalisé :	0.00
Reste à réaliser :	0.00

Recettes

Prévus :	0.00
Réalisé :	0.00
Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement

Dépenses

Prévus :	26 212.00
Réalisé :	0.00
Reste à réaliser :	0.00

Recettes

Prévus :	26 212.00
Réalisé :	25 978.00
Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0.00
Fonctionnement :	25 978.08
Résultat global :	+25 978.08

DELIBERATION 14 / 2022 - DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. MARQUANT Jean-Luc, Maire après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	91 031.16
- Un excédent reporté de	130 627.98

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **+221 659.14**

- Un excédent d'investissement de :	168 208.58
- Un déficit des restes à réaliser de :	291 922.00

Soit un besoin de financement de : **-123 713.42**

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation du 31/12/2021 : excédent 221 659.14

Affectation complémentaire en réserve (1068)	123 713.42
Résultat reporté en fonctionnement (002)	97 975.72
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	+168 208.58

DELIBERATION 15 / 2022 - DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. MARQUANT Jean-Luc, Maire après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de	121.52
- Un excédent reporté de	239.41
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	+117.89
- Un excédent d'investissement de :	83 832.35
- Un déficit des restes à réaliser de :	83 833.00
Soit un besoin de financement de :	- 0.65

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation du 31/12/2021 : excédent	117.89
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.65
Résultat reporté en fonctionnement (002)	117.24
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	+83 832.35

DELIBERATION 16 / 2022 - DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET COMMERCE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. MARQUANT Jean-Luc, Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	2 356.76
- Un excédent reporté de	23 621.32
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	+25 978.08
- Un excédent d'investissement de :	0.00
- Un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un besoin de financement de :	0.00

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation du 31/12/2021 : excédent	25 978.08
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	+25 978.08
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	0.00

DELIBERATION 17 / 2022 - PROGRAMME POINT MULTISERVICES – SUIVI DE LA QUALITE CONSTRUCTION

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un point multi-services, le Maire expose au Conseil Municipal que la commune soit entourée et assistée d'un Bureau d'études indépendant extérieur afin de faire réaliser le Suivi Qualité du projet et d'assister l'architecte et les entreprises afin que les règles constructives soient respectées. Cet aménagement doit être réalisé dans le respect des normes actuelles en matière de structure, de sécurité contre l'incendie et d'accessibilité PMR,

La SARL AACCESS sise à CHAPEAU peut assurer les missions demandées, Les honoraires s'élèvent à :

2 775.00€ HT et 3 330.00€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- accepte le devis présenté et autorise le Maire à signer
- Dit que les crédits seront inscrits au programme 335 – points multi-services

INFORMATIONS

a) SOUTIEN A L'UKRAINE /

- **L'Association des Maires de l'Allier** a adressé un courrier

du gouvernement aux élus locaux les invitant à contacter le préfet pour consolider la mise en œuvre du dispositif d'accueil à destination des ukrainiens ayant un statut européen de protection temporaire. Un recensement des propositions d'hébergement a été effectué par l'Association des Maires de France, la commune a émis une proposition de mise à disposition d'un logement d'accueil communal.

- A noter un élan de solidarité des salignois : 2 transports ont été effectués et déposés au local technique communautaire à Varennes sur Allier,

b) **Marché couvert** : suite au dépôt du permis de construire la sous-commission départementale de sécurité, en date du 14 février 2022, a porté un avis favorable au projet d'aménagement du Marché Couvert.

c) **Travaux épicerie** : présentation d'un devis remplacement des portes, accès PMR pour un montant HT de 6 703.51 € et TTC 7 373.86 €.

d) **Adressage communal** : une réunion est prévue le lundi 21 mars pour la validation du projet final remis par la poste.

e) **Bureaux des élections Présidentielles** : rappel pour la tenue des bureaux du 10 et 24 avril prochain, de 8 h à 19 h 00 (Élaboration des bureaux par tranches d'heures)

f) Afin de favoriser le commerce local comme d'accoutumée, l'ensemble du Conseil Municipal a décidé d'octroyer des Bons **d'achat** pour les lauréats des maisons fleuries à l'Épicerie – Bar « Le P'tit Roudon » et la Ferme « Les Mangetouts » lieu-dit « Passe-colère »

g) Un dépôt de plainte pour **dégradation au local du stade** a été effectué auprès de la

Gendarmerie.

h) Mr le Maire remercie l'ensemble des bénévoles pour le bon déroulement de l'épreuve **du circuit des 4 cantons**.

QUESTIONS DIVERSES

- **Prochain conseil municipal** le jeudi 14 avril 2022 à 19 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50,